

Canada
Province de Québec
Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette

À une **séance ordinaire** du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette, tenue ce 2^e jour du mois de novembre 2020, à 19h00 à huis clos à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Antonin Brunet François Routhier Angèle Bastien
Line Quevillon

ABSENTS : Jean-Claude Boucher et Richard David

formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur Denis Légaré, maire et Monsieur Claude Sarrazin, Directeur général est aussi présent et agit comme secrétaire d'assemblée

OUVERTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Line Quevillon
ET RÉSOLU unanimement que la séance soit ouverte

2020-11-134 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller François Routhier
ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté :

- 1. Ouverture de la session**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
- 3. Législation**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2020
 - 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 octobre 2020
- 4. Gestion financière et administrative**
 - 4.1 Comptes à payer
 - 4.2 Dépôt du rapport financier 2019
 - 4.3 Octroi d'un mandat auprès du cabinet de M^e Rino Soucy (DHC)
 - 4.4 Fin de probation pour l'employé 02-0019 (DG)
 - 4.5 Fin de probation pour l'employée 02-0020
 - 4.6 Demande d'aide financière de la part du Comité de la guignolée
 - 4.7 Acceptation de la soumission de la compagnie Ottawa Lock pour la réparation de la porte du sous-sol au bureau municipal
 - 4.8 Acceptation de la soumission de mécanique DS pour l'achat et l'installation de pneus pour le camion de service
 - 4.9 Création du calendrier des rencontres des comités pour l'année 2021
- 5. Sécurité publique**
- 6. Réseau routier et opération de voirie**
 - 6.1 Reddition de compte pour le Programme PPA-CE 2020.
- 7. Urbanisme, environnement et développement**
 - 7.1 Acceptation de la soumission de Pompes et Filtration Mirabel pour l'achat et l'installation de deux pompes de puit.
 - 7.2 Acceptation de la soumission de PLAD Equipment Ltd pour l'achat d'une pompe d'alimentation d'eau potable.
 - 7.3 Acceptation de la soumission de Richard Steel Ltd pour la location d'une grue.
 - 7.4 Acceptation de la soumission de la compagnie Épursol pour la vidange des installations septiques.
- 8. Loisirs et culture**
 - 8.1 Révision de la Politique familiale et la Politique des aînés incluant les plans d'actions
- 9. Questions des contribuables**
- 10. Levée de la séance**

2020-11-135 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2020

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Line Quevillon
ET RÉSOLU : d'accepter le procès-verbal de la séance du 5 octobre 2020.

2020-11-136 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 OCTOBRE 2020

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Line Quevillon
ET RÉSOLU : d'accepter le procès-verbal de la séance du 14 octobre 2020.

2020-11-137 COMPTE À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Line Quevillon
ET RÉSOLU que les factures du mois d'octobre 2020 soient adoptées et autorisées pour paiements au montant total de 103,888.34\$.

2020-11-138 ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER DU VÉRIFICATEUR EXTERNE – ANNÉE FINANCIÈRE 2019

ATTENDU que Monsieur Jonathan Paquet et Madame Andrée-Anne Boyer de la firme comptable Marcil Lavallée ont procédé à la vérification des livres comptables de la Municipalité pour l'année financière 2019;

ATTENDU que le conseil a pris connaissance du rapport financier pour l'année 2019;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Line Quevillon
ET RÉSOLU unanimement

QUE le rapport financier pour l'année 2019 soit adopté

2020-11-139 OCTROI D'UN MANDAT AUPRÈS DU CABINET DE RINO SOUCY (DHC).

ATTENDU qu'une plainte pour harcèlement psychologique contre la municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette a été déposée à la Commission des normes, de l'équité et de la sécurité au travail (CNESST);

ATTENDU que la plainte a été déposée par une personne qui était employée de la Municipalité jusqu'au mois de juin 2018;

ATTENDU qu'un avis d'audience a été reçu de la part de la CNESST;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Angèle Bastien
ET RÉSOLU que le Conseil retienne les services de M^c Rino Soucy afin de poursuivre les démarches dans cette cause.

2020-11-140 FIN DE PROBATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

DROIT DE VETO DU MAIRE (C.M. 142) Puisque le maire a utilisé son droit de veto sur les résolutions numéro 2020-10-118 et 2020-10-132, conformément à l'article 142 du Code municipal du Québec, la résolution est de nouveau soumise sous le numéro 2020-11-140 à la considération du conseil municipal

ATTENDU l'embauche d'un Directeur général le 6 avril 2020;

ATTENDU que la période de probation de 6 mois octroyé à celui-ci se termine le 6 octobre 2020;

ATTENDU que le Conseil doit statuer sur la poursuite du contrat signé avec le Directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Line Quevillon
ET RÉSOLU de mettre un terme à la probation du Directeur général et de confirmer celui-ci à son poste indéterminé.

2020-11-141 FIN DE PROBATION DE EMPLOYÉE 00-0020

ATTENDU l'embauche d'une employée le 11 mai 2020;

ATTENDU que la période de probation de 6 mois octroyée à celle-ci se termine le 11 novembre 2020;

ATTENDU que le Directeur général a procédé à une évaluation de rendement de l'employée pour la période probatoire;

ATTENDU qu'à la lumière des résultats de l'évaluation le Directeur général propose de mettre un terme à la probation et de confirmer celle-ci à son poste indéterminé;

ATTENDU que le Conseil doit statuer sur la poursuite du contrat signé avec l'Inspectrice en bâtiment et environnement;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Line Quevillon

ET RÉSOLU de mettre un terme à la probation l'employée 02-0020 et de confirmer celle-ci à son poste indéterminé.

2020-11-142 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – COMITÉ DE LA GUIGNOLÉE

ATTENDU la demande faite par le Comité de la guignolée pour la préparation de l'activité annuelle;

ATTENDU qu'en raison de la pandémie et les consignes sanitaires en vigueur;

ATTENDU que cette activité annuelle ne peut avoir lieu dans sa forme originale cette année;

ATTENDU que 6 familles ont profitées de cette aide ponctuelle en 2019;

ATTENDU que Monsieur le maire a contribué personnellement;

ATTENDU que les membres du Conseil et le Directeur général ont manifestés leur désir de contribuer personnellement à cette cause;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Line Quevillon

ET RÉSOLU que tous les conseillers ainsi que le Directeur général offriront une somme de 100\$ chacun pour un total de 700\$ qui sera remis au Comité de la guignolée 2020 afin de préparer cette activité caritative.

2020-11-143 ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE LA COMPAGNIE OTTAWA LOCK POUR LA RÉPARATION D'UNE PORTE AU BUREAU MUNICIPAL

ATTENDU que la porte donnant accès au sous-sol du bureau municipal est défectueuse;

ATTENDU que plusieurs rencontres ont lieu dans ce local;

ATTENDU qu'une soumission a été reçue de l'entreprise Ottawa lock au montant de 565\$ plus la taxe harmonisée;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Antonin Brunet

ET RÉSOLU que le Conseil autorise l'attribution du contrat à l'entreprise *Ottawa Lock* pour la réparation de la porte du bureau municipal pour la somme de 565\$ plus la taxe harmonisée.

2020-11-144 ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE ATELIER MÉCANIQUE DS POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION DE PNEUS POUR LE CAMION DE SERVICE

ATTENDU que les quatre pneus du camion de service doivent être changés;

ATTENDU qu'une soumission a été reçue de *l'Atelier Mécanique DS* pour l'achat et l'installation de pneus au coût de 1008\$ plus les taxes applicables.

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Antonin Brunet
ET RÉSOLU

QUE le Conseil approuve la soumission de *l'Atelier Mécanique DS* pour l'achat et l'installation de quatre pneus pour le camion de service de la Municipalité au coût de 1008\$ plus les taxes applicables.

2020-11-145 PROGRAMME DE RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL (PPA-CE) 2020

ATTENDU que les besoins en matière de réfections routières représentent une préoccupation constante pour la Municipalité ceci, tant pour l'amélioration que pour la maintenance de son réseau;

ATTENDU que le Chemin Chomedey, Lauzon et Ottmer constituent des axes sur lesquels une surveillance continue s'exerce et que des travaux s'avèrent nécessaires sur une base régulière;

ATTENDU que le programme de Réhabilitation du réseau routier local – Volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE), permet à la Municipalité de bénéficier d'une aide financière pour procéder à la réfection de certains de ses axes de circulation;

ATTENDU que les travaux à faire sur les Chemins Chomedey, Lauzon et Ottmer étaient admissibles à se qualifier dans le cadre de ce programme et que la Municipalité a officié ceux-ci;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller François Routhier
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi de la description des travaux réalisés dans le cadre du programme de Réhabilitation du réseau routier local – Volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE), pour la réfection du Chemin Chomedey, Lauzon et Ottmer et de tous les autres documents éventuellement exigés en vue de recevoir la contribution gouvernementale à laquelle est éligible la Municipalité à cet égard;

ET QUE la Municipalité atteste par la présente résolution que les travaux ont été effectués, tels qu'indiqués dans les documents acheminés en date du 3 novembre 2020, comportant des coûts

réalisés véridiques et reflétant les dépenses des travaux admissibles dans le cadre du programme de Réhabilitation du réseau routier local – Volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE).

2020-11-146 ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE POMPES ET FILTRATION MIRABEL POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION DE DEUX POMPES DE PUIT.

DROIT DE VETO DU MAIRE (C.M. 142) Puisque le maire a utilisé son droit de veto sur les résolutions numéro 2020-10-124 conformément à l'article 142 du Code municipal du Québec, la résolution est de nouveau soumise sous le numéro 2020-11-146 à la considération du conseil municipal

ATTENDU que les pompes de puit actuelles sont désuètes et ne fonctionnent plus adéquatement;

ATTENDU que les risques de bris majeurs liés à celles-ci sont élevés et auraient un impact sur la distribution de l'eau potable dans les résidences branchées au réseau;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Angèle Bastien
ET RÉSOLU

QUE le Conseil autorise l'attribution du contrat pour les travaux à l'entreprise *Pompes et Filtration Mirabel* pour l'achat et l'installation de deux pompes de puit au coût de 23,109.21\$ plus les taxes applicables

Monsieur le maire pose son droit de veto sur la résolution 2020-11-146 conformément à l'article 142 CM.

2020-11-147 ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE PLAD EQUIPEMENT LTD POUR L'ACHAT D'UNE POMPE D'ALIMENTATION D'EAU POTABLE

ATTENDU que les pompes d'alimentation pour l'eau potable sont désuètes et ne fonctionnent plus adéquatement;

ATTENDU que les risques de bris majeurs liés à celles-ci sont élevés et auraient un impact sur la distribution de l'eau potable dans les résidences branchées au réseau;

IL EST PROPOSÉ PAR _____
ET RÉSOLU

QUE le Conseil autorise l'attribution du contrat pour les travaux à l'entreprise *PLAD Equipement Ltd.* pour l'achat d'une pompe d'alimentation au coût de 4,197.00\$ plus les taxes applicables

Monsieur le maire pose son droit de veto sur la résolution 2020-11-147 conformément à l'article 142 CM.

2020-11-148 ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE LA COMPAGNIE RICHARD STEEL LTD. POUR LA LOCATION D'UNE GRUE POUR L'INSTALLATION DES POMPES DE PUIITS

ATTENDU que les pompes de puits sont situées à 25 mètres de profondeur;

ATTENDU qu'il était nécessaire de louer l'équipement nécessaire pour enlever les pompes désuètes et d'installer les nouvelles pompes en de façon sécuritaire;

ATTENDU qu'une soumission a été reçue de l'entreprise *Richard Steel Ltd* au montant de 2022.50\$ plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR _____
ET RÉSOLU que le Conseil autorise l'attribution du contrat à l'entreprise
Richard Steel Ltd pour la location d'une grue au coût de
2022.50\$ plus les taxes applicables.

**Monsieur le maire pose son droit de veto sur la résolution 2020-11-146
conformément à l'article 142 CM.**

**2020-11-149 CRÉATION DU CALENDRIER DES RÉUNIONS DES
COMITÉS POUR L'ANNÉE 2021**

ATTENDU que la Municipalité a procédé à une refonte des comités
municipaux en 2019;

ATTENDU que les conseillers et conseillères ont été assignés à siéger sur
ces comités;

ATTENDU qu'à la suite de conflits d'horaire en proposant des rencontres
aléatoires depuis octobre 2019;

ATTENDU que des informations pertinentes à la prise de décisions et
recommandations étaient manquantes pour certains dossiers;

ATTENDU que les conseillers et conseillères ont manifestés leur intérêt à
mettre en place un processus plus structuré pour la tenue des
réunions;

ATTENDU que le Directeur général a proposé de créer un calendrier de
rencontre des comités pour l'année 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Antonin Brunet
ET RÉSOLU que le Conseil mandate le Directeur général de créer un
calendrier pour tous les comités municipaux pour l'année
2021.

**2020-11-150 ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE LA
COMPAGNIE ÉPURSOL POUR LA VIDANGE DES
INSTALLATIONS SEPTIQUES**

ATTENDU le règlement municipal 2006-06 gouvernant l'évacuation des
eaux usées;

ATTENDU que toute fosse septique utilisée à longueur d'année doit être
vidangée au moins une fois tous les deux ans;

ATTENDU que toute fosse septique utilisée de façon saisonnière (moins
de 180 jours /année) doit être vidangée au moins une fois
tous les quatre ans;

ATTENDU que plusieurs résidences dans la Municipalité sont non
conformes au dit règlement;

ATTENDU que des avis de non-conformité ont été envoyés aux
propriétaires fautifs;

ATTENDU que les propriétaires fautifs n'ont pris aucune mesure afin de
se conformer au règlement;

ATTENDU que selon la réglementation en vigueur, la Municipalité peut
faire appel à un fournisseur afin de remédier à la situation;

ATTENDU que les frais pour la vidange plus les frais d'administration
seront facturés aux citoyens;

ATTENDU qu'une soumission de la compagnie Épursol a été reçue au
coût de 3098.69\$ plus les taxes applicables.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller François Routhier
ET RÉSOLU que le Conseil mandate la compagnie Épursol à procéder à la vidange des fosses septiques non conformes au règlement 2006-06.

2020-11-151 RÉVISION DE LA POLITIQUE FAMILIALE ET LA POLITIQUE DES AÎNÉS INCLUANT LES PLANS D’ACTIONS

ATTENDU la volonté du Conseil municipal de s’engager à favoriser le mieux-être des familles vivant sur son territoire, d’agir en faveur des familles, incluant tous leurs membres allant des plus jeunes aux aînés, d’optimiser la prestation des services municipaux auprès de tous les membres de la famille dans un souci d’améliorer leur qualité de vie;

ATTENDU que la Politique familiale et la Politique des aînés ainsi que leurs plans d’action doivent être révisés à tous les trois ans;

ATTENDU que la date d’échéance pour la révision et la mise à jour de la Politique familiale et la Politique des aînés de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette est le 31 décembre 2020;

ATTENDU qu’un comité de suivi doit être mis en place afin de suivre l’évolution des objectifs identifiés dans les plans d’actions;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Line Quevillon
ET RÉSOLU que le Conseil mandate le *Comité Art, culture, loisirs sport et vie communautaire* pour réviser la Politique familiale et la Politique des aînés de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette, pour revoir les plans d’action de ces politiques, pour créer une table de concertation ad hoc formée de différents membres de la communauté et pour faire rapport au Conseil municipal de ses recommandations.

2020-11-152 LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Line Quevillon
ET RÉSOLU unanimement

Que la présente séance soit levée à 19h34

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LA-SALETTE

Je soussigné, Claude Sarrazin, Directeur général et secrétaire-trésorier, atteste qu’il y a des fonds disponibles pour lesquelles les dépenses ont été projetées et dépensées.

Par
Claude Sarrazin, directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Denis Légaré maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature pour toutes les résolutions qu’il contient afin de rencontrer les exigences tel que stipulé à l’article 142 (2) du *Code municipal du Québec*

Par
Denis Légaré, maire